

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 décembre 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : même ordre du jour pour les 2 et 3 décembre 2014

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications La séance commence avec quelques minutes de retard suite à un problème informatique.			
	2.	Dépôts Interpellation : (14_INT_317) Jean-François Thuillard. Simple question : (14_QUE_028) Alexandre Rydlo.			
RENV-CE	3.	(14_INT_313) Interpellation Mireille Aubert et consorts - Le jazz et les musiques actuelles sont-ils des arts mineurs ? (Pas de développement)			
TRAITE	4.	(14_INT_314) Interpellation Laurence Cretegy - Communes, Boursières et Boursiers interloqués suite au mail reçu le 7 novembre 2014 de la part de la Cheffe de service du département DIS-SCL (Développement et réponse immédiate du Conseil d'Etat) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellatrice tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est donc pas renvoyée au Conseil d'Etat.			
TRAITE	5.	(14_INT_315) Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Quelles sont les circonstances et conditions du départ d'Alexion ? (Développement et réponse immédiate du Conseil d'Etat) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellatrice tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est donc pas renvoyée au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	6.	(14_MOT_057) Motion Jean-Marc Chollet et consorts - Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables c'est bien, la preuve par l'acte, c'est mieux (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 décembre 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(14_INT_316) Interpellation François Brélaz - Et si le canton de Vaud pratiquait la préférence cantonale à l'embauche ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	8.	<p>(187) EMP budget - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pr 2015 - d'investissement pr 2015 et plan 2016-2019 et Rapp CE - s/le programme de législature 2012-2017 - s/l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et PLs modifiant la loi - du 12.12.07 sur la HEP (LHEP) - du 2.02.10 d'application de la loi fédérale du 23.06.06 s/LVLHR - du 21.11.73 s/la LV - du 7.09.10 s/LVLAg - du 17.01.96 s/LASP et PDs - accordant au CE un crédit-cadre d'invest. pr financer assainissement des buttes de tir - octroyer des aides financières aux cmnes pr assainissement des buttes de tirs - fixant, pr l'exercice 2015 : le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud - les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, cautionnements et d'arrières-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur l'appui, au développement économique (LADE) - le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pr l'accueil de jour des enfants pr la période d'août 2015 à juillet 2016 - modifiant le décret du 20.11.07 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-Ccomptes) - accordant un crédit de CHF 64'200'000 destiné à financer l'acquisition de deux bâtiments sur les sites de la Riponne et de Montebenon, à titre d'alternative à la location auprès de la Cmne de Lsne et Rapp du CE au GC s/postulat O. Feller et s/motion et Réponse CE s/interp. Ph. Jobin (1er débat)</p> <p>(1er débat): Une discussion générale d'entrée en matière sur le projet de budget 2015 est suivie d'un vote d'entrée en matière générale. L'entrée en matière est ainsi acceptée par 109 oui et 5 non.</p> <p>Lois: LHEP: entrée en matière acceptée à une large majorité, moins quelques abstentions. Art. 54a et 55a acceptés sans discussion. Art. 55b: amdt Eqaenberaer refusé par 63 non.</p>	DFIRE.	Buffat M.	03/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>premier et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Décret CComptes: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1a et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Décret accordant un crédit de CHF 64.2 mio: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 5 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Brochure verte: Budget d'investissement 2015 (pp. 249 et ss de la brochure): tous les départements sont traités sans discussion. Au vote général sur le montant global, celui-ci est accepté à l'unanimité.</p> <p>Budget des charges et des revenus de fonctionnement. Discussion et votes par département et par service:</p> <p>DTE: SP 001 accepté. SP 005 accepté à l'unanimité, moins une abstention. SP 043 accepté. SP 003 accepté. SP 009 accepté. Fin du 1er débat.</p>			
RENV-T	9.	<p>(126) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; RSV 935.31) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure efficace de santé publique et de prévention de la violence (11_POS_282) - postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un venir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation (11_POS_278) - postulat Claude-Alain Voiblet : Nuits festives : diminuer la pression sur les acteurs de la vie urbaine et sur les services publics (11_POS_304) (Suite des débats)(1er débat) 	DECS.	Ballif L. (Majorité), Capt G. (Minorité), Christen J. (Minorité)	03/12/2014
RENV-T	10.	(14_INT_221) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licences d'établissements publics : les titulaires qui ne sont pas exploitants peuvent-ils continuer à prêter leur patente?	DECS		03/12/2014
RENV-T	11.	(14_POS_076) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quel traitement réserve l'EVAM aux personnes vulnérables, en particulier sur le plan médical ?	DECS, DSAS	Roulet C.	03/12/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 décembre 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(14_POS_094) Postulat Catherine Roulet au nom de la commission thématique de la santé publique - Prise en charge socio-médicale des requérants d'asile (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DSAS, DECS		03/12/2014
RENV-T	13.	(14_PET_029) Pétition en faveur de Madame Nafiseh Ghovadi et son enfant Mohammad Soleimani	DECS	Nicolet J.M.	03/12/2014
RENV-T	14.	(14_INT_268) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez et consort - Bis repetita relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	DECS.		03/12/2014
RENV-T	15.	(170) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 18.5 millions pour la création d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 22.3 millions pour le relogement des laboratoires du Centre des neurosciences psychiatriques du site de Cery (Département de psychiatrie du CHUV) (1er débat)	DSAS.	Roulet C.	03/12/2014
RENV-T	16.	(14_MOT_050) Motion Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	DSAS, DTE	Attinger Doepper C.	03/12/2014
RENV-T	17.	(12_INT_071) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	DSAS.		03/12/2014
RENV-T	18.	(14_INT_265) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle pas, par-là, être poursuivie d'office ?	DSAS.		03/12/2014
RENV-T	19.	(182) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 1'030'000.- pour financer les études de la réhabilitation de la RC 1-B-P entre Mies et Founex sur les communes de Coppet, Founex, Mies et Tannay(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	03/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(183) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'150'000.- pour financer les travaux de renforcement et d'assainissement du pont d'Aigremont situé sur la route cantonale RC 706 à la sortie du Sépey en direction des Diablerets, ainsi que pour financer les travaux de correction du torrent de la Raverette au droit du pont(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	03/12/2014
RENV-T	21.	(14_MOT_043) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour assurer une évolution des effectifs de l'administration cantonale en phase avec l'évolution générale de notre canton	DIRH	Bory M.A.	03/12/2014
RENV-T	22.	(14_MOT_049) Motion Amélie Cherbuin et consorts concernant la Lpers-VD - congé pour aide en cas de maladie d'un membre de sa famille	DIRH, DSAS	Glauser A. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	03/12/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :